



LES ACTIVITÉS SOCIALES

Montreuil, octobre 2015

DES ACTIVITÉS POUR TOUS AUJOURD'HUI... DES PROJETS EN COMMUN POUR DEMAIN !



DR

LE DROIT AUX VACANCES, AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET AUX SPORTS POUR TOUS

Des **VACANCES** actives pour nos enfants !

Alors qu'en France un enfant sur trois ne part jamais en vacances, le CCE a fait du départ des plus jeunes une priorité. Beaucoup de choses ont été faites par les élus CGT sur nos 40 centres de vacances enfance-jeunesse afin de répondre à l'accueil, à la prise en charge des enfants de cheminots. Ainsi, ce sont 15 000 enfants, de 4 à 17 ans, qui partent en vacances en France et à l'étranger. **Tous les enfants qui en font la demande partent avec le CCE.**

Durant l'été 2015, nous avons enregistré une progression de l'ordre de 7 %. Tous nos séjours sont bâtis autour d'un projet pédagogique et éducatif, ces derniers sont porteurs de valeurs de solidarité telles : l'apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie, la défense de l'environnement, de la paix, le droit à la différence et le rejet de toute forme de racisme avec les thèmes du mieux vivre ensemble.



act



DR



DR

Des **SÉJOURS FAMILLE** plébiscités par les cheminots !

Ce sont près de 50 000 cheminots et leurs familles qui partent en vacances chaque année avec le CCE (Comité Central d'Entreprise), un chiffre en constante évolution qui va de pair avec l'augmentation de la capacité d'accueil. Cette augmentation, sous l'impulsion de la CGT, a été rendue possible grâce aux constructions et aux travaux d'aménagement réalisés dans nos villages de vacances.

La conception de la CGT sur « le Droit aux vacances » s'appuie sur des propositions tarifaires accessibles au plus grand nombre et s'articule sur le Quotient familial (QF) qui détermine la tranche tarifaire et le prix du séjour demandé.

A titre d'exemple : 2 semaines en gîte ou mobil-home pour une famille de 4 personnes avec votre CCE sur l'un des villages vacances, vous coûtera de 534 € en Tranche 1, et au maximum 724 € en tranche 7. Dans une même période et pour une même classification de l'offre d'hébergement, les tarifs appliqués dans le secteur du tourisme marchand peuvent aller jusqu'à 1300€ pour seulement 1 semaine de vacances.

Cette tarification sociale choisie par vos élus CGT s'applique sur l'ensemble des activités proposées par vos CE - CER (restauration collective, loisirs adultes, billetteries, spectacles, événementiels sportifs, culturels, centres de loisirs enfants,...).

La multitude et la diversité des activités sociales et leurs tarifs attractifs expliquent en grande partie la hausse du nombre de familles de cheminots qui s'intéressent et participent aux activités et séjours des CE.

Conscients que de nombreux cheminots et leur famille ont encore le sentiment de ne pas profiter suffisamment des activités proposées, nous n'attendons pas les périodes électorales pour faire en sorte de proposer chaque année plus d'hébergements.

De toute évidence, il reste beaucoup à faire pour répondre à tous, et chacun est à même de vérifier que « le Droit aux vacances pour tous » reste la priorité CGT, une exigence à gagner ensemble !



DR

CE QUE PROPOSE LA CGT :

Augmenter la capacité d'hébergement pour les vacances enfants et famille des cheminots

- Investir dans le patrimoine social des cheminots
- Maintenir la tarification sociale basée sur les quotients familiaux
- Développer les mutualisations de mise à disposition avec les CE et CER en région
- Développer les échanges, les séjours dans le tourisme social et solidaire

PROXIMITÉ, DIVERSITÉ : LES CHEMINOTS AU CŒUR DE LA CONCEPTION CGT !



Guillaume Rivière

Les CER développent des offres et activités complémentaires (bibliothèques, espaces culturels, centres de loisirs, billetteries, loisirs adultes et familles, restauration collective, fêtes de fin d'année, événements spécifiques, arbres de Noël...) à partir de structures en proximité (antennes, relais CE..) rattachées au patrimoine social des cheminots.

La proximité est une exigence de la CGT !

Sous mandat de gestion confié par les CE, le CCE a comme deuxième priorité, l'accès à la culture, notamment à partir de la lecture. Cette activité est développée nationalement au sein du Service du Livre et des Bibliothèques et en proximité par les médiathèques et bibliothèques gérées par les CE et les CER.

Lire, c'est se détendre, se distraire, mais c'est aussi un moyen pour apprendre, élargir son horizon et aiguïser son esprit critique.

L'engagement des CE se traduit concrètement par 180 bibliothèques d'entreprise en proximité des lieux de travail des cheminot-e-s et ce sont près de 10 000 cheminots isolés qui sont abonnés à la Bibliothèque Centrale de Prêt par Correspondance du CCE (BCPC).



CE QUE PROPOSE LA CGT :

- Moderniser les outils et les espaces avec une offre plus étendue pour les cheminots et leurs ayants-droit
- Améliorer la connaissance et l'accès aux offres et services proposés
- Développer les moyens de communication pour améliorer le lien avec les cheminots
- Développer des activités nouvelles en proximité des familles

LA RÉFORME DU FERROVIAIRE : LA CLARTÉ S'IMPOSE !

La loi portant réforme du ferroviaire a été adoptée le 04 août 2014. Elle a créé un Groupe Public Ferroviaire composé de 3 EPIC :

- SNCF de tête ne disposera que d'1 CE national pour des agents disséminés sur tout le territoire soit 10 600 cheminots !
- SNCF Réseau sera structuré en 5 CE, dont 3 par activité (Maintenance et Travaux, Ingénierie et Projets, Gestion des Circulations), 1 CE multi-activités pour l'Île-de-France et 1 CE Siège regroupant au total plus de 55 000 cheminots !
- SNCF Mobilités organisé en 22 CER, 1 CE Fret, 1 CE Gares & Connexions et 1 CE siège regroupant plus de 91 000 cheminots !

ÉLECTIONS CA/CS-CE/DP
Une mauvaise loi nous a séparés,
la voix des cheminot-e-s pour nous rassembler!
Le 19 novembre 2015, JE VOTE CGT !

La répartition des cheminots au sein des trois EPIC pose cruellement la question de l'équité et de l'accès aux Activités Sociales.

Au-delà de l'incohérence de ces redécoupages, c'est la perte de la dimension locale des prérogatives économiques qui est posée (emploi, formation, logement, égalité femmes/hommes, santé, etc) mais aussi la question importante de l'égalité d'accès aux Activités Sociales et Culturelles pour l'ensemble des cheminots travaillant sur un même site géographique.

Le CCE va devenir CCGPF*. Il y aura donc après les élections une nouvelle structure qui aura les prérogatives du CCE. Le moment est donc venu de poser et reposer les principes CGT qui nous guident pour des Activités Sociales pour tous : égalité de traitement, émancipation, solidarité.

La Fédération CGT a proposé un projet d'accord sur la gestion des Activités Sociales, avec pour fil conducteur que les activités sociales de demain soient indivisibles, mutualisées et en proximité avec les cheminots. Pour garantir cette unicité, **la CGT propose la mise en place de CE territoriaux prenant en compte tous les cheminots quel que soit son EPIC.**

La CGT revendique plus de moyens pour les CE et le CCGPF Donc pour les cheminots et leurs familles !

Le montant de la contribution financière allouée par l'entreprise SNCF pour les Activités Sociales (1,721 % de la masse salariale) demeure insuffisant pour satisfaire toutes les demandes. L'action déjà impulsée par la CGT a d'ailleurs contraint la direction à reconnaître ce manque de moyens par l'octroi de financements supplémentaires pour des investissements sur le patrimoine social et sur la restauration collective.

Nous n'en sommes pas quittes pour autant et la nécessité d'agir sur l'emploi, les salaires, la revalorisation de la dotation aux Activités Sociales à 3 % de la masse salariale des actifs et 1 % des pensions et retraites ont toujours toutes leurs légitimités.

Ensemble et solidaires, conservons et imaginons ensemble les Activités Sociales de demain !

Le rendez-vous des urnes, du 19 novembre 2015, permettra à chaque cheminot, en toute objectivité, d'apprécier la portée de l'action de la CGT pour ce mandat qui prend fin, et de mesurer sa conception, ses perspectives et ses buts à atteindre pour celui qui s'ouvre.

4 bonnes raisons de voter CGT le 19 novembre

- Pour l'égalité de traitement et du droit d'accès aux activités pour tous les cheminots, quel que soit leur lieu de travail et de résidence, fondée sur l'unicité et l'entité SNCF.
- Pour le développement de nouvelles Activités Sociales au plus près des lieux de travail.
- Pour une augmentation des capacités d'accueil « Droits aux vacances ».
- Pour une mutualisation et coopération avec la mise en commun des moyens des CE et du CCE au service d'une meilleure efficacité et d'une meilleure réponse aux besoins des familles de cheminots.

**Une mauvaise loi nous a séparés, la voix des cheminot-e-s
pour nous rassembler ! Le 19 novembre, je vote CGT !**

* CCGPF : Comité Central du Groupe Public Ferroviaire